

## FICHE DE FREQUENTATION VACANCES DE JUILLET ALSH DE : CHARMES

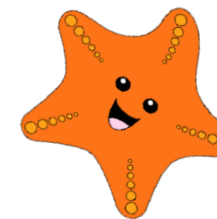
ALSH  
2022

NOM et Prénom de l'Enfant : ..... Date de Naissance : ..... Age : .....

NOM et Prénom du Responsable légal : ..... Téléphone : .....



### INSCRIPTION A LA SEMAINE OBLIGATOIRE (!!!place limitée)



	Semaine <b>AVEC</b> repas (1)	Semaine <b>SANS</b> repas	Matin	Après- Midi	ACCUEIL ECHELONNE (2)			
					De 8h00 à 9h00	De 8h30 à 9h00	De 17h00 à 17h30	De 17h00 à 18h00
Lundi 11 Juillet								
Mardi 12 Juillet								
Mercredi 13 Juillet								
<b>Judi 14 Juillet</b>	<b>FÉRIÉ</b>							
Vendredi 15 Juillet								
Lundi 18 Juillet								
Mardi 19 Juillet								
Mercredi 20 Juillet								
Judi 21 Juillet								
Vendredi 22 Juillet								
Lundi 25 Juillet								
Mardi 26 Juillet								
Mercredi 27 Juillet								
Judi 28 Juillet								
Vendredi 29 Juillet								

#### Cochez la case correspondante :

Bénéficiaire Aide aux Temps Libres de la CAF

N° Allocataire : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Bénéficiaire des Bons vacances MSA

Non Bénéficiaire d'aide

RESERVER A L'ADMINISTRATON  
Quotient Familial : /\_/\_/\_/\_

### IMPORTANT !!!

☞ **Toute semaine commencée est due dans sa totalité !!!**  
L'annulation de la semaine devra être signifiée obligatoirement à la Direction par écrit sur la fiche modificative au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 9h30.

☞ **Toute absence au cours de la semaine sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.**

☞ **En cas d'utilisation du Service de Bus, pensez à modifier la fiche de ramassage correspondante .**

Le :  
Signature :  
(Suivie de la mention "lu et approuvé")

**1 - Repas :** Lors des vacances de Juillet et Août, si les enfants déjeunent sur place, les repas sont fournis par la société de restauration A.P.I .Les parents devront s'acquitter du prix du repas à la semaine.

**2 - Accueil échelonné :** L'utilisation des ces tranches horaires est facturée.